ABCAMEDIS GROUPE
Société par actions simplifiée
Au capital variable minimum de 2 000,00 euros
Siège social : 5 rue des Allumettes
Les Bureaux de l'Arche
13080 AIX-EN-PROVENCE
483 470 787 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 21 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt-et-un août,
A dix heures,

Monsieur Frédéric LENTILLON,
Demeurant 35 Impasse la Bourgeat, 38200 SEYSSUEL,

Agissant en qualité de Président de la société ABCAMEDIS GROUPE désignée en tête des présentes, et agissant conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du siège social de la société,
- La modification corrélative des statuts,
- Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du : 5 rue des Allumettes - Les Bureaux de l'Arche - 13080 AIX-EN-PROVENCE au : **35 Impasse la Bourgeat, 38200 SEYSSUEL,** et ce **à compter du 31 août 2025**.

DEUXIEME DECISION

Le Président décide en conséquence du transfert de siège social, de modifier l'article 4 des statuts à compter du 31 août 2025, qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4 SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé au :

35 Impasse la Bourgeat
38200 SEYSSUEL

[...] »

Le reste de l'article demeure inchangé.

FL

TROISIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Monsieur Frédéric LENTILLON
Président

